

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS) LA FERTE-IMBAULT / SELLES-SAINT-DENIS

Compte rendu

Le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de La Ferté-Imbault, le 4 mars 2025, sous la présidence de Madame Isabelle GASSELIN.

Membres présents pour SELLES-SAINT-DENIS :

Madame Christine **BOIRE**, Madame Sophie **BAUDELLOT**, Madame Annie **LE LOUARN**, membres titulaires.

Membres présents pour LA FERTE-IMBAULT :

Madame Isabelle **GASSELIN**, Présidente – Madame Pierrette **DUPRÉ**, membre titulaire, Madame Béatrice **LANGVIN**, membre suppléant.

Date de la convocation : le 25 février 2025

Secrétaire de séance : **LANGVIN Béatrice**

01-2025 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS) LA FERTE-IMBAULT/SELLES-SAINT-DENIS DU 10 OCTOBRE 2024

Le Compte-rendu du Conseil syndical du SIVOS LFI/SSD du 10 octobre 2024 est approuvé par les Membres présents ou représentés du Conseil Syndical.

Adopté par les Membres présents ou représentés

02-2025 – DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil Syndical, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Adopté par les Membres présents ou représentés

**03-2025 – DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Le Conseil Syndical approuve le Compte Administratif 2024, à l'unanimité, présenté par Mme Isabelle GASSELIN, Présidente de séance, qui s'est retirée au moment du vote, en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fonctionnement : Les dépenses s'élèvent à : **91 714,84 €**
et les recettes à : **93 068,31 €**

Le résultat de l'exercice s'élève à : **+ 1 353.47 €**

Le résultat de clôture 2024 s'élève à **22 776.09 €** pour la section de fonctionnement et celui de l'investissement est néant.

Adopté par les Membres présents ou représentés

**04-2025 – DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXECUTION 2024**

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de **Mme Isabelle GASSELIN, présidente**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : **22 776 ,09 €**
- ou un déficit cumulé de fonctionnement de : €
- un excédent cumulé d'investissement de : €
- ou un déficit cumulé d'investissement de : €
- un solde positif de restes à réaliser de : €

- ou un solde négatif de restes à réaliser : €

I – **DECIDE** d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :
 - ◆ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser).....
 - ◆ Le solde disponible de **22 776,09 €** est affecté comme suit :
 - ❖ affectation complémentaire en réserves (compte 1068)
 - ❖ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de **22 776,09 €**

I – **DECIDE** d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté).....

Adopté par les Membres présents ou représentés

**05-2025 – DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DECIDE

D'APPROUVER le Budget Primitif 2025 présenté par Madame Isabelle GASSELIN, Présidente.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **109 214,70€**.

Adopté par les Membres présents ou représentés

**06-2025 – DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES PROJETS PEDAGOGIQUES DES ECOLES DE LFI et
SSD ET LA SUBVENTION ATTRIBUEE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Madame la Présidente présente les projets pédagogiques 2025 des écoles de SELLES-SAINT-DENIS et LA FERTE-IMBAULT détaillés ci-dessous :

Projets pédagogiques :

Elle propose au Conseil Syndical de les prendre en charge à hauteur de 23,00 € par élève.

* Projets pédagogiques pour l'école de SELLES-SAINT-DENIS :

- Projet Sologne Nature Environnement :

4 séances animations (1 par classe) à 190 €

Coût : **760 euros.**

- Projet « Bien-être, gestion des émotions, yoga » programme Phare :

Coût : **500 euros.**

Total général : 1260 euros

* Projets pédagogiques pour l'école de LA FERTE-IMBAULT :

- Projet classe de découverte en CE2/CM1 : Séjour commanderie Arville

Coût : **2396 euros**

- Projets classe de CM2 fin d'année : Clos Lucé

Coût : **240 euros.**

-Projet maternelle : yoga coût : 240 euros

Sortie fin d'année maison de l'eau coût : **135 euros**

Total général : 3 011 euros

Madame la Présidente propose la prise en charge suivante :

- ◆ Pour SELLES-SAINT-DENIS : 78 élèves – 23€x78 soit : **1.794,00 €**
- ◆ Pour LA FERTE-IMBAULT : 58 élèves – 23€x58 soit : **1.334,00 €**

Dans le cas où il y'aurait 1 ou 2 élèves supplémentaires d'ici la fin de l'année, le complément sera rajouté.

Transports sorties pédagogiques :

Madame la Présidente propose au Conseil Syndical de prendre en charge, comme l'an passé, à hauteur de 30,00 € par élève le transport des sorties pédagogiques, soit :

- ◆ Pour SELLES-SAINT-DENIS : 78 élèves – 30€x78 soit : **2.340,00 €**
- ◆ Pour LA FERTE-IMBAULT : 58 élèves – 30€x58 soit : **1.740,00 €**

Dans le cas où il y'aurait 1 ou 2 élèves supplémentaires d'ici la fin de l'année, le complément sera rajouté.

Coopératives scolaires :

Madame la Présidente propose au Conseil Syndical de prendre en charge, comme l'an passé, à hauteur de 15,00 € par élève la subvention versée pour les coopératives scolaires, soit :

- ◆ Pour SELLES-SAINT-DENIS : 78 élèves – 15€x78 soit : **1.170,00 €**
- ◆ Pour LA FERTE-IMBAULT : 58 élèves – 15€x58 soit : **870,00 €**

Dans le cas où il y'aurait 1 ou 2 élèves supplémentaires d'ici la fin de l'année, le complément sera rajouté.

Coopérative MAE

coopérative SSD contrat MAE	78 x 0,25 €	19.50
coopérative LFI contrat MAE	58 x 0.25 €	14.50

Dans le cas où il y'aurait 1 ou 2 élèves supplémentaires d'ici la fin de l'année, le complément sera rajouté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

DECIDE

D'ACCEPTER la prise en charge des transports des sorties pédagogiques présentés par les écoles de SELLES-SAINT-DENIS et de LA FERTE-IMBAULT à raison de 30 € par élèves.

Dans le cas où il y'aurait 1 ou 2 élèves supplémentaires d'ici la fin de l'année, le complément sera rajouté.

D'ATTRIBUER une subvention aux Coopératives scolaires de SELLES-SAINT-DENIS et LA FERTE-IMBAULT de 15,00 € par élève pour les sorties pédagogiques.

Dans le cas où il y'aurait 1 ou 2 élèves supplémentaires d'ici la fin de l'année, le complément sera rajouté.

D'ATTRIBUER une subvention aux écoles de SELLES-SAINT-DENIS et LA FERTE-IMBAULT de 23,00 € par élève pour les projets pédagogiques.

Dans le cas où il y'aurait 1 ou 2 élèves supplémentaires d'ici la fin de l'année, le complément sera rajouté.

D'ATTRIBUER aux coopératives une subvention pour les contrats MAE de SELLES-SAINT-DENIS et LA FERTE-IMBAULT de 0.25 € par élève.

Dans le cas où il y'aurait 1 ou 2 élèves supplémentaires d'ici la fin de l'année, le complément sera rajouté.

Adopté par les Membres présents ou représentés

**07-2025 – DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
CADEAUX DE DEPART DES ELEVES DE CM2 VERS LE COLLEGE**

Il est proposé au Conseil Syndical d'offrir aux enfants de CM2 en partance pour le Collège pour la rentrée en sixième, une calculette « spécial collègue » d'un budget maximum de 30,00 € par élève.

Après délibération, le Conseil Syndical,

DECIDE

D'ACCEPTER la proposition d'acheter une calculette « spécial collègue » aux enfants rentrant en sixième pour un budget maximum de 30,00 € par élève.

Adopté par les Membres présents ou représentés

**08-2025 – DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
TRAJETS BUS CARNAVAL DU RPI**

Madame la présidente propose au Conseil Syndical de prendre en charge le transport pour les enfants du RPI La Ferté-Imbault / Selles-Saint-Denis à l'occasion du carnaval.

Un devis a été demandé à STI CENTRE pour 2 Aller/Retour.

Après délibération, le Conseil Syndical,

DECIDE

D'ACCEPTER la prise en charge du transport à l'occasion du carnaval pour les enfants du RPI La Ferté-Imbault/Selles-Saint-Denis.

Adopté par les Membres présents ou représentés

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance a été levée à : 19h10
Fait et Affiché le : 6 mars 2025

La Présidente
Isabelle GASSELIN

